

Objet : Mise en congé des centres psycho-médico-sociaux le vendredi 24 décembre 2004 après-midi

Réseaux : Tous

Niveaux et services : CPMS

Période : Année scolaire 2004-2005

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire de la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;

Autorités : Ministre-Présidente chargée de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement de promotion sociale

Signataire(s) : Marie ARENA

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre-Présidente

Personne(s)-ressource(s) : Julien NICAISE (julien.nicaise@cfwb.be)

Renvoi(s) :

Nombre de pages : texte : 1 p.

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés :

Bruxelles, le 09/12/2004

Madame, Monsieur,

Afin de permettre à chacun la préparation du réveillon de Noël dans la sérénité, j'ai décidé d'accorder une dispense de service aux Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française le vendredi 24 décembre 2004 après-midi.

Je marque également mon accord aux pouvoirs organisateurs qui souhaiteraient que cette dispense de service soit d'application dans les Centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française et pour lesquels ils sont compétents.

Je vous souhaite d'ores et déjà à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Marie ARENA